

Christophe AREND

Député de la 6ème circonscription de la Moselle

Membre de la Commission du Développement durable

et de l'Aménagement du territoire

Président du bureau français de l'Assemblée Parlementaire Franco-Allemande

Président du groupe d'amitié France-Allemagne

Mme. Frédérique VIDAL

Ministre de l'Enseignement supérieur,

de la Recherche et de l'Innovation

A Paris, le 03 mars 2020

Réf. : 2020/03/03-SB/CA

Madame la Ministre,

Dans le projet de loi de finances 2020 de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation paru le 26 septembre 2019, la délivrance du BTS, DUT et de la licence sera désormais subordonnée à la passation d'une certification en langue, obligatoirement en anglais.

Confirmé par l'article 12 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle « La délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation d'au moins une certification en langue anglaise faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socioéconomique. » Cet article suscite l'inquiétude de nombreux représentants universitaires, enseignants, mais aussi des associations de la société civile et de la promotion de l'apprentissage de l'allemand. En effet, comme la plupart des formations de l'enseignement supérieur intègrent l'apprentissage d'une seule langue étrangère, ces acteurs de l'enseignement et de l'apprentissage de l'allemand sont très inquiets quant aux conséquences d'une telle mesure : recul des étudiants apprenant l'allemand, baisse des échanges universitaires entre les deux pays et recul des compétences linguistiques.

Toutefois, sur les bassins de vie transfrontaliers, en Alsace et en Moselle, l'apprentissage de l'allemand procure aux jeunes actifs et étudiants un réel atout pour accéder au monde du travail. Bien évidemment, cela ne se limite pas à nos frontières car connaître la langue de l'autre c'est comprendre sa culture.

Côté allemand, entretenant des relations régulières avec nos homologues du Land de Sarre, nous pouvons vous affirmer que les Allemands sont conscients de l'importance d'apprendre le français. En ce début d'année, ils ont d'ailleurs actualisé la « Stratégie France » consistant à faire de la Sarre, d'ici 2043, un espace plurilingue performant d'empreinte franco-allemande. « La génération née à partir de 2013 doit avoir toutes les possibilités pour que d'ici 2043, c'est-à-dire en une génération, le français puisse devenir une langue véhiculaire en Sarre, à côté de l'allemand, langue officielle et d'éducation. » explique le gouvernement sarrois.

Aussi, nous travaillons à faire approfondir les relations franco-allemandes et à encourager l'apprentissage de l'allemand sur les territoires au sein du groupe parlementaire d'amitié France-Allemagne et au sein de l'Assemblée parlementaire franco-allemande. Nos travaux s'appuient sur l'aide de nombreux autres acteurs comme l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), le DAAD, Campus France, les Instituts français et les Instituts Goethe, qui ont pour mission de faciliter les échanges entre nos deux pays à travers différents programmes d'échanges, de subvention et de cours de langues étrangères.

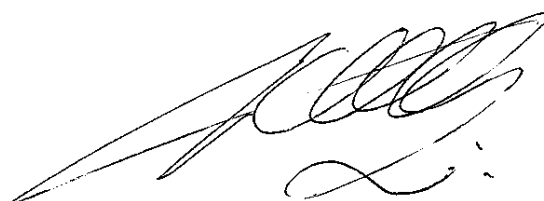
L'allemand, aussi bien que l'anglais, ne sont pas les seules langues à apprendre. Plus les jeunes apprendront de langues étrangères, plus ils auront d'opportunités dans leur carrière mais aussi dans la vie quotidienne. Par exemple, le nombre de germanophones et de pays dans lesquels l'allemand est une des langues officielles demeure nettement inférieur à celui des anglophones et des pays dont une des langues parlées est l'anglais. De ce fait, et même en défendant l'apprentissage de l'allemand comme étant un avantage pour certains métiers et branches, la connaissance de l'anglais demeure indispensable. Les langues sont complémentaires.

Le Président de la République a rappelé la nécessité pour les jeunes générations d'être polyglottes dans son discours à la Sorbonne le 26 septembre 2017 : chaque étudiant devra parler au moins deux langues européennes d'ici 2024. Il s'appuie sur les conclusions de la réunion du Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002, qui préconisent une action pour « améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge ».

Par la présente nous souhaiterions vous faire part de notre souhait de lever l'obligation de la passation d'une certification en langue anglaise au profit d'une certification en langue anglaise ou allemande.

Ainsi, nous soutenons l'idée que les étudiants dans nos territoires transfrontaliers devraient pouvoir passer cette certification obligatoire au choix dans leur langue de préférence.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Christophe Arend,
Député de la 6ème circonscription de la Moselle
Membre de la Commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
Président du bureau français de l'Assemblée Parlementaire Franco-Allemande
Président du groupe d'amitié France-Allemagne